



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

politique à l'égard des handicapés

Question écrite n° 33507

Texte de la question

M. Jean-Marie Morisset appelle l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur la nécessité d'améliorer la couverture des besoins en aide humaine et aides à domicile en faveur des personnes handicapées sur l'ensemble du territoire. En effet, le dispositif apparaît insuffisant : le nombre de postes est actuellement de 1 864 en France, alors qu'une personne sur 40 est handicapée. Aucun poste d'auxiliaire de vie n'a été créé depuis 1984. L'aide humaine doit être adaptée aux besoins, souple, flexible (intervention possible le matin, le soir, le week-end, les jours fériés), apportant sécurité et qualité aussi bien en zone urbaine qu'en zone rurale, et la création des nouveaux postes doit tenir compte de ces éléments. Par ailleurs, il est à déplorer une formation des auxiliaires de vie trop généraliste et non adaptée, car elle ne prend pas en compte la spécificité de l'accompagnement des personnes handicapées. Un diplôme pourrait achever cette formation qui intégrerait cette spécialisation. De plus, l'absence de statut officiel pour les auxiliaires de vie et une précarité de l'emploi sont des obstacles à la généralisation du recours à l'aide à domicile. Il lui demande de lui indiquer ses intentions sur l'adaptation de la formation au CAFAD aux besoins des personnes handicapées et sur l'augmentation du nombre de postes, afin de répondre réellement aux besoins en aide humaine des personnes handicapées.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Marie Morisset](#)

Circonscription : Deux-Sèvres (3^e circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 33507

Rubrique : Handicapés

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : affaires sociales, travail et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 2 août 1999, page 4649